

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES
EFFECTIFS

93-131, DL 11 MAI 1993
DECRET: N° MFPA-DGFP-DKE-D1.17.
Portant Intégration Reclassement et
Nomination de Monsieur ELENGA
Gaston Secrétaire d'Administration
Contractuel dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers
- SAF - (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, -----

(/ISAS:

(/u la Constitution du 4 Mars 1992 ;

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant
le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

(/u le décret n° 62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 63/82/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués les stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967
reglementant la prise d'effet du point de vue de la solde
des actes reglementaires relatifs aux nominations, inté-
grations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/496/FP du
5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;

(/u le décret n° 90/42D du 30 Juin 1990 relatif aux
effets financiers des avancements, des révisions des
situations Administratives, des reclassements et des
titularisations ;

(/u le décret n° 92/978 du 25/12/1992 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/979 du 25/12/1992 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
reglement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'Arrêté n° 11893/MTFS-DGTFP-DFP du 16 Décembre
1982 portant engagement de certains Agents Contractuels
en ce qui concerne Monsieur ELENGA Gaston.

(/u l'Arrêté n° 4054/MFPA/DEFP/DGGA/SSC autorisant
Monsieur ELENGA Gaston, Secrétaire d'Administration Contractuel de 4^e
échelon, à suivre un stage de Formation en Organisation Internationale
en France.

(/u la lettre n° 223/MFPS-DGB-DAAF-SP du 16 Avril
1992 du Directeur Général du Budget transmettant le dossier
de candidature constitué par l'intéressé ;

(/ E C R E T E :

.../...

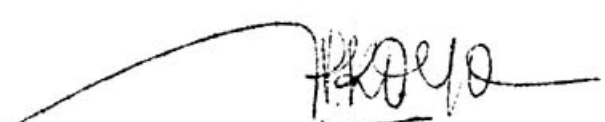
ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur ELENGA Gaston, né le 04 Mai 1959 à Port - Gentil (GABON), Secrétaire d'Administration Contractuel de 1^{er} échelon catégorie D, échelle 9, indice 430, en service à la Direction Générale du Budget à Brazzaville, titulaire du Diplôme du Centre d'Etudes Préparatoires aux Organisations Internationales (Etablissement Libre d'Enseignement Supérieur) de Paris, est intégré dans les cadres réguliers de la Fonction Publique, reclassé à la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date de reprise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 Mai 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DME	1
DME/BST/SCF	3
DGB	3
DGCF	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2.-